

Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle du Lundi 20 novembre 2017

17 présents (voir feuille d'émargement - JLM)

De nombreux excusés

1 - Rapport moral et d'activité, questions, vote

Les lignes qui suivent décrivent les événements et rendez-vous qui ont ponctué l'année écoulée depuis le 17 novembre 2016, date de notre précédente Assemblée générale.

Le 21 décembre, nous rencontrons dans un premier temps Dominique Tristan, directeur de la ferme expérimentale de Grignon puis Johanne Anglade Garnier, conservatrice de la réserve ornithologique.

Dominique Tristan, même s'il considère notre projet comme lui retirant des terres agricoles, peut comprendre que notre projet n'est pas incompatible avec son usage actuel de ces terres et que les activités peuvent être complémentaires des siennes : par exemple, nous avons évoqué avec lui la possibilité d'un élevage de chèvres sur la butte antibruit, de manière à défricher écologiquement celle-ci. A l'heure actuelle, il nous a en effet avoué utiliser des désherbants pour protéger ses cultures de la progression de la végétation du talus vers la plaine.

Johanne Anglade Garnier est très positive par rapport à notre projet même si elle nous a informé que des précautions devront être prises pour préserver la tranquillité des lieux pour les oiseaux (présence de haies par exemple). Par ailleurs, elle perçoit bien l'intérêt du projet pour protéger ce terrain vis à vis de projets immobiliers. Enfin, face à notre projet d'installer un apiculteur, elle nous a avertis que le nombre maximal de ruches sur le territoire est d'ores et déjà atteint si l'on ne veut pas bouleverser l'équilibre écologique. Nous avons donc retiré l'apiculture de notre projet.

Le 25 février, SQY organisait une rencontre ouverte sur l'agriculture : présentation de l'état des lieux de l'agriculture Saint-Quentinoise dans un premier temps, suivi d'un forum ouvert pour réfléchir au plan d'actions à mettre en œuvre pour préserver ou développer celle-ci. Une des actions émergeant de ce forum fut la constitution d'un collectif des associations locales pour représenter la dynamique citoyenne et peser sur les décisions politiques.

Le 5 mai, notre président et Régine rencontraient le président de l'Ille-de-Loisirs. Beaucoup plus ouvert que lors de la première rencontre, il nous demandait de peaufiner notre projet sur sa partie économique.

L'été a été consacré à peaufiner notre plan d'affaires (ou « business plan »).

Pendant l'été, nous avons aussi construit une magnifique maquette de notre « Champ des Découvertes ». Cette maquette a été montrée et appréciée lors des trois rencontres suivantes :

- Le 9 septembre, lors du forum des associations de Montigny
- Le 23 septembre, lors de la fête des Possibles devant la boutique ADM de Guyancourt
- Le 15 octobre, lors d'Alternatiba Versailles

Ces trois rendez-vous nous ont permis de faire de belles rencontres avec des personnes, qui se sont montrées convaincues du bien fondé de notre projet et, souvent, prêtes à nous soutenir : Au total, une trentaine de nouveaux contacts dont 15 nouvelles adhésions.

Parmi ces contacts, deux jeunes retraités ont souhaité travailler de plus près avec nous : Jean Carroget et Patrick Burger.

Lors du forum de Montigny, nous avons eu aussi la visite du nouveau député de notre circonscription, enthousiaste.

Suite au forum du 25 février cité précédemment, nous réfléchissons à créer avec d'autres associations Saint-Quentinoises un collectif « alimentation/agriculture » (avec entre autres différentes AMAP). Trois réunions ont déjà été organisées (30 mai, 5 septembre et 20 octobre). La prochaine est programmée jeudi 23 novembre. Les objectifs sont d'être plus forts ensemble pour peser collectivement sur les décideurs politiques mais aussi de partager les informations et de mutualiser nos compétences et moyens.

La semaine dernière, une délégation de notre association a assisté à une réunion d'information sur le Programme Alimentaire Territorial ou PAT. Olivier Pareja nous en dit quelques mots.

En terme de reconnaissance, notre association a reçu une subvention de la Ville de Montigny et en a demandé une nouvelle pour 2018. La même demande, formulée auprès de la communauté d'agglomération de SQY n'a pas, elle, rencontré le même succès.

Un événement marquant est la démission de Jean-Luc Ourgaud de la présidence de l'Ile-de-Loisirs suite à son élection comme Maire de Montigny (en conséquence de l'élection de M. Laugier comme sénateur). Jean-Pierre Pluyaud le remplace comme représentant de SQY à l'Ile-de-Loisirs mais nous ne savons pas encore si ce sera lui le président ou un autre membre du Conseil Syndical.

Nombre de sympathisants + adhérents : 110 environ.

Nombre d'adhérents : 43

Pour mémoire, nombre d'adhérents 2016 : 28.

Adopté à l'unanimité.

2 - Rapport financier, questions, vote (Martine - trésorière)

Recettes : solde antérieur de 451,96 + 790 encaissés en 2017 = 1 241,96 €

Dépenses de l'année : 171, 76 €.

Solde à ce jour : 1 070,20 €.

Adopté à l'unanimité.

3 – Points statutaires

Election du bureau

Premier vote :

Il est proposé de modifier les statuts de l'association puisqu'il est souhaité un bureau composé d'au moins 5 membres.

Après échanges, il est proposé de soumettre au vote « *Le bureau ne peut être constitué que de personnes physiques. Sa composition est de maximum 6 membres* ». (au lieu de « est de 4 membres »).

Adopté à l'unanimité.

Le secrétariat est chargé de faire le nécessaire auprès de la préfecture.

Deuxième vote :

Eszter LAFFITTE, Co-Présidente sortante, ne se représente pas. Nous la remercions vivement pour le travail effectué depuis la création de notre association.

Les autres membres du bureau se représentent. Il s'agit de :

- Patrick Stefanelli : co-président sortant,
- Martine Bonnet : trésorière sortante.
- Jean-Luc Manceau : co-secrétaire sortant
- Agnès Tanguy : co-secrétaire sortant

Se présente aussi :

- Pierre Tanguy

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité.

Le bureau déterminera l'attribution des différents postes à pourvoir.

Par ailleurs, il est rappelé que l'association a souvent fonctionné avec un bureau élargi, intégrant en plus des membres du bureau, des adhérents souhaitant s'investir davantage dans l'association.

Des adhérents sont volontaires pour prendre part à la réflexion lors de bureaux élargis : Jean Carroget, Patrick Burger, Régine Chardel, Bernard Péliissonnier et Vincent Sibout.

Election de la commission de contrôle des comptes

Pierre Tanguy, ayant été élu au bureau, ne peut plus exercer cette fonction.

Sont candidats :

- Bernard Péliissonnier
- Olivier Pareja
- Jean Carroget

Ils sont élus à l'unanimité.

Fixation du montant de la cotisation 2017

Confirmation des 10 € et adhésion de soutien possible à partir de 15 €.

4 – les perspectives du projet

Au sein du bureau, nous sommes évidemment tous convaincus que notre projet se fera car il va dans le sens de l'histoire. Son calendrier dépendra seulement de la volonté politique d'y aller et donc de notre capacité de persuasion que nous devons accroître de deux manières : en affinant nos argumentaires et en étayant notre projet mais aussi en présentant une force citoyenne mobilisée.

Annexe (hors compte-rendu officiel de l'AG)

Nous vous proposons de travailler avec les personnes présentes à l'AG en deux groupes afin d'enrichir le projet sur ses actuels points faibles identifiés :

1. Animations et activités pédagogiques
2. Quels produits dans vos assiettes ?
 - a. Types de produits
 - b. Bruts et transformés
 - c. Bio (label) ou apparenté Bio (sans label)
 - d. Comment les produire ?
3. Charte des agriculteurs : ce point sera travaillé en bureau élargi au cours de l'année.

Synthèse des propos échangés par les deux groupes de travail :

Groupe 1 : Animations et activités pédagogiques

Voici les idées d'animations qui ont émergé lors de notre groupe de travail, que j'ai recueillies au mieux (Martine):

Nourrir les poules /cycle de vie d'une poule / découvrir une écloserie

Apprendre les différents types de légumes : racines, feuilles,... / la saisonnalité / le cru et le cuit

Mode de transformation naturelle, comme la fermentation

A partir d'un produit courant, le décomposer en expliquant la base qui est transformée

Comment « fonctionne » la terre : vers, ...

Partir d'un fruit ou d'un légume et remonter jusqu'à la graine

pour étudier un cycle annuel entier, affecter un lopin de terre à une classe tout une année

Création d'un parcours pédagogique de la ferme

Bâtir un projet, lié au programme scolaire, avec des profs de svt de collègue

Instaurer des partenariats avec des assoc locales, avec la ferme pédagogique ...

Faire goûter de nouvelles saveurs, comme des légumes « oubliés »

Découvrir des légumes en terre

Créer un mini-marché, avec une mini-boutique, que les enfants tiennent

Cuisiner des plantes sauvages : ortie, sureau, ...

Partenariat avec la fac de médecine ; plantes médicinales ?

Le rôle des oiseaux, des insectes

Ateliers de transmission intergénérationnelle : histoire racontée par un « ancien » - journée des « grands-parents »

Partage de savoirs, de graines avec les jardins familiaux

Stage de permaculture, de fabrication de compost

Groupe 2 : Quels produits dans vos assiettes ?

En introduction, rappel du périmètre du projet tel que présenté aux « décideurs » :

- Un arboriculteur : 5 ha
- Un aviculteur : 2 ha
- Trois maraichers : 3 ha, 5 ha, 5 ha
- pas d'apiculteur (retiré)

Production annuelle en régime établi sur la base 20 ha :

- 320 tonnes de légumes
- 100 tonnes de pommes/poires
- 7 tonnes de fruits rouges
- 8 tonnes de volailles
- 200_000 œufs

Possibilités de distribution :

- Contrats passés entre l'agriculteur et les clients sur une durée d'une année pour un panier hebdomadaire (principe de l'AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité).
- Vente de paniers (légumes, fruits et oeufs bio) pouvant être commandés par Internet et pouvant être livrés directement au consommateur.
- Vente au détail en boutique directement sur le site du pôle agricole ou au sein de boutiques partenaires réparties dans Saint-Quentin (exemple de la Biocoop de Montigny-le-Bretonneux).
- Vente de produits transformés (jus de fruit, conserves, confitures) en boutiques ou par internet.

Un premier point de discussion aborde l'aspect immobilier (bâtiment agricole, maison d'accueil, point de distribution, locaux de transformation éventuels). Jean-Luc rappelle les dispositions légales autour des « STECAL » (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) liées au PLU (plans locaux d'urbanisme).

En zones agricoles (zones A) et naturelles (zones N) des plans locaux d'urbanisme ne peuvent être autorisées que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole (et forestière pour les zones N), à des équipements collectifs ou à des services publics.

Besoin de faire confirmer quels types de bâtiments pourront être construits sur le terrain, quelles surfaces et hauteur (12m) maximum, quelle dispersion possible, sachant par ailleurs qu'une surface est préemptée pour la construction d'une activité « sportive » indoor (karting électrique). Préciser de plus, les finalités du recours déposé par la mairie de Trappes.

Un second point de discussion aborde l'aspect transformation de la production et des éventuels excédents.

- transformation sur site
 - jus de fruits, soupes, confitures, produits lacto-fermentés, conserves, cidre
 - problèmes à résoudre en fonction de chaque type de transformation:
 - normes sanitaires,
 - matériels nécessaires,
 - bâtiment spécifique (autorisations),
 - main d'œuvre, ...
- transformation hors site
 - privilégier des ateliers de transformation à proximité
- transformation des excédents
 - par les agriculteurs (compost, ...)
 - par des extérieurs

Un troisième point de discussion s'intéresse à la nécessité ou non d'obtenir un label bio pour chaque type de production :

- Certains sont partisans de privilégier le lien de confiance entre agriculteurs et consommateurs qui ne nécessiterait pas l'obligation de l'obtention du label bio (3 ans minimum de conversion, quelques centaines d'euros par an pour la certification).
 - L'inconvénient majeur est l'impossibilité dans ce cas de vendre la production à des boutiques comme BIOCOOP. D'autre part, il est probable que cela puisse détourner certains clients pour lesquels le label BIO est un prérequis nécessaire.
- D'autres pensent que la certification BIO est réellement un plus pour capter et fidéliser une large clientèle, malgré des contraintes de production plus sévères et un prix de vente légèrement supérieur.
- Rien n'empêcherait également un agriculteur de dépasser les normes minimales BIO en s'orientant par exemple vers la permaculture et la biodynamie.
- A ce jour, aucune obligation, hormis l'absence d'intrants chimiques, n'a été émise dans les différents documents de présentation du projet LCDD pour imposer le label BIO aux agriculteurs susceptibles de rejoindre le projet. Chaque agriculteur devrait décider lui-même en fonction de sa propre formation et expérience et de sa vision de rentabilité ce qui correspond le mieux à ses attentes.
- Pour mieux appréhender ce problème, on propose de faire effectuer une étude de marché (si possible par des étudiants) pour mieux cibler les attentes des consommateurs.

Pour finir, on a évoqué l'idée d'installer des chèvres sur la butte de séparation avec la N12 :

- surface disponible à confirmer
- nécessité d'une alimentation complémentaire
- bon moyen pour « nettoyer » et entretenir la butte
- production de fromages et laitages